

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
DÉPARTEMENT DE LA HAUTE SAVOIE

EXTRAIT DU REGISTRE
Des délibérations du Conseil Municipal

Commune de MORILLON

Nombre de Membres		
Afférents Au Conseil Municipal	En exercice	Qui ont pris part à la délibération
15	12	12

Séance du Jeudi 16 octobre 2025

Date de la convocation
10.10.2025
Date d'affichage
10.10.2025

L'an deux mille vingt-cinq, le 16 octobre à 20 heures,
le Conseil municipal, régulièrement convoqué, s'est réuni au
nombre prescrit par la loi, dans la salle du conseil, sous la présidence
de M. Simon BEERENS-BETTEX, Maire.

Présents : M. BEERENS-BETTEX Simon, M. CLERENTIN Raphaël, Mme
CHEVRIER-DELACOSTE Lisette, Mme BOSSE Stéphanie, M. VUILLE
Bertrand, M. PINARD Jean-Philippe, Mme DUNOYER Marie, M.
BOUVET Jérémie, Mme PEREIRA Jocelyne, M. SÉRAPHIN Gilles.

Excusés :

M. GIRAT Martin qui donne pouvoir à M. CLERENTIN Raphaël,
M. CONVERSY Éric qui donne pouvoir à M. BOUVET Jérémie.

A été nommé secrétaire de séance : M. SÉRAPHIN Gilles

Délibération n° 2025.098

Objet de la délibération

**APPROBATION DES TARIFS DE L'OPÉRATION SKI POUR TOUS
POUR LA SAISON HIVERNALE 2025-2026**

Considérant qu'en partenariat avec la CAF, la commune de MORILLON propose de pérenniser sa politique sociale
et ainsi poursuivre l'opération « Ski pour tous » ;

Considérant que cette opération vise à permettre au plus grand nombre de pratiquer les sports d'hiver, et propose
ainsi des forfaits et des cours de ski et de surf dispensés par l'ESF à des tarifs avantageux en fonction du quotient
familial ;

Considérant la volonté, exprimée par les élus de Morillon, lors de la détermination des tarifs de l'opération pour
la saison 2024-2025, d'ouvrir l'opération « Ski pour tous » aux enfants à partir de 3 ans pour la fourniture des
forfaits uniquement, les cours de ski dispensés par l'ESF débutant à 5 ans ;

Considérant qu'afin de mettre en cohérence l'opération « Ski pour tous » et la politique de gratuité des forfaits
pour les enfants de moins de 8 ans pratiquée par la société Grand Massif Domaines Skiables, les grilles tarifaires
ont été adaptées et dépendent ainsi, depuis la saison précédente, de l'âge des enfants ;

Considérant que, conscient de l'importance de cette offre pour les bénéficiaires et soucieux de permettre l'accès
au plus grand nombre à la pratique des sports d'hiver, la commission chargée du sujet propose aux membres du

Conseil municipal de maintenir l'opération « Ski pour tous », en faveur des enfants et jeunes de 3 à 17 ans (nés entre 2008 et 2022, date d'anniversaire) ;

Considérant qu'il est également proposé de maintenir les tarifs de l'année précédente et ainsi renouveler la grille tarifaire délibérée pour la saison 2024-2025, soit :

- La grille tarifaire suivante pour les enfants de 8 à 17 ans (nés entre 2008 à 2017, date d'anniversaire) :

	Forfait assurance + cours avec	Cours uniquement pour enfant bénéficiant d'un forfait	Forfait avec assurance
Tranche 1 Quotient de 0 à 620 €	206,00 €	141,00 €	189,00 €
Tranche 2 Quotient de 621 à 1000 €	229,00 €	165,00 €	214,00 €
Tranche 3 Quotient de 1001 à 1400 €	253,00 €	189,00 €	238,00 €
Tranche 4 Quotient > à 1400 €	284,00 €	220,00 €	268,00 €

- La grille tarifaire suivante pour les enfants de 5 ans à 7 ans (nés entre 2018 et 2020, date d'anniversaire):

	Forfait assurance + cours avec	Cours uniquement pour enfant bénéficiant d'un forfait	Forfait avec assurance
Tranche 1 Quotient de 0 à 620 €	143,00 €	141,00 €	2,00 €
Tranche 2 Quotient de 621 à 1000 €	170,00 €	165,00 €	5,00 €
Tranche 3 Quotient de 1001 à 1400 €	199,00 €	189,00 €	10,00 €
Tranche 4 Quotient > à 1400 €	240,00 €	220,00 €	20,00 €

- La grille tarifaire suivante pour les enfants de 3 et 4 ans (nés en 2021 et 2022, date d'anniversaire):

	Forfait avec assurance
Tranche 1 Quotient de 0 à 620 €	2,00 €
Tranche 2 Quotient de 621 à 1000 €	5,00 €
Tranche 3 Quotient de 1001 à 1400 €	10,00 €
Tranche 4 Quotient > à 1400 €	20,00 €

Considérant qu'il est précisé que la commune prend à sa charge les frais de dossiers et le coût de l'assurance pour les enfants de 3 à 7 ans ;

Considérant que toutes les informations utiles sur l'organisation des cours et les modalités de l'opération sont précisées, comme chaque année, sur la lettre d'information accompagnant le bulletin d'inscription, laquelle sera diffusée sur les canaux de communication de la commune et envoyée aux parents des enfants concernés en fonction des listes fournies par le SIVOM scolaire ;

Aussi,

Vu l'avis favorable de la commission « Vie sociale, affaires scolaires, jeunesse » du 2 octobre 2025 ;

Le Conseil municipal,

Après en avoir délibéré :

- **DÉCIDE** de renouveler l'opération « Ski pour tous » pour la saison 2025-2026 ;
- **APPROUVE** les conditions de l'opération suivantes :
 - Ouverture de l'activité aux enfants et jeunes dont les parents sont domiciliés à MORILLON,
 - Ouverture de l'activité aux enfants dont les parents sont inscrits au registre des impôts locaux,
 - Ouverture de l'activité aux enfants dont au moins l'un des parents travaille dans la commune ;
- **LIMITE** le nombre d'inscriptions à 90 places sous réserve d'un encadrement suffisant ;
- **FIXE** ainsi les tarifs pour la saison hivernale 2025-2026 comme suit :
 - Pour les enfants de 8 à 17 ans :

	Forfait avec assurance + cours	Cours uniquement pour enfant bénéficiant d'un forfait	Forfait avec assurance
Tranche 1 Quotient de 0 à 620 €	206,00 €	141,00 €	189,00 €
Tranche 2 Quotient de 621 à 1000 €	229,00 €	165,00 €	214,00 €
Tranche 3 Quotient de 1001 à 1400 €	253,00 €	189,00 €	238,00 €
Tranche 4 Quotient > à 1400 €	284,00 €	220,00 €	268,00 €

- Pour les enfants de 5 à 7 ans :

	Forfait avec assurance + cours	Cours uniquement pour enfant bénéficiant d'un forfait	Forfait avec assurance
Tranche 1 Quotient de 0 à 620 €	143,00 €	141,00 €	2,00 €
Tranche 2 Quotient de 621 à 1000 €	170,00 €	165,00 €	5,00 €

Tranche 3 Quotient de 1001 à 1400 €	199,00 €	189,00 €	10,00 €
Tranche 4 Quotient > à 1400 €	240,00 €	220,00 €	20,00 €

- Pour les enfants de 3 et 4 ans :

	Forfait avec assurance
Tranche 1 Quotient de 0 à 620 €	2,00 €
Tranche 2 Quotient de 621 à 1000 €	5,00 €
Tranche 3 Quotient de 1001 à 1400 €	10,00 €
Tranche 4 Quotient > à 1400 €	20,00 €

- **PRÉCISE** les dispositions suivantes :

- Un montant de 2 € sera sollicité pour les personnes ne possédant pas de support forfait ;
- Les tarifs sont fixés par enfant ;
- Le paiement s'effectuera en une seule fois, lors de l'inscription, en espèces ou par chèques à l'ordre du Trésor Public ;
- Les activités seront encadrées par des professionnels diplômés d'Etat ;
- Le délai de réception des inscriptions est fixé au 22 novembre 2025.

VOTE DE L'ASSEMBLÉE : ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

La secrétaire de séance,



Gilles SÉRAPHIN

Le Maire,

Simon BEERENS-BETTEX

Le Maire certifie, sous sa responsabilité, le caractère exécutoire de cet acte, et informe qu'il peut faire l'objet d'un recours auprès du Tribunal Administratif de GRENOBLE dans un délai de deux mois à compter de sa publication et sa transmission aux services de l'État.